

# **Mise en œuvre du projet régional de santé 2018-2028 et des mesures « Ma santé 2022 »**



# LA STRATÉGIE NATIONALE DE SANTÉ

UN CADRE DE COHÉRENCE POUR 5 ANS

**PRÉVENTION**

PRIORITÉ PRÉVENTION  
SERVICE SANITAIRE

**ACCÈS AUX SOINS**

PLAN D'ACCÈS AUX SOINS  
FEUILLE DE ROUTE SANTÉ  
MENTALE / PSYCHIATRIE

**INNOVATION**

100% SANTÉ, ZÉRO  
RESTE À CHARGE



**TRAVAILLER À LA REFONTE DU SYSTÈME  
DE SANTÉ EN PROFONDEUR**

**GRAND ÂGE  
ET AUTONOMIE**

UN PROJET  
POUR 2020

**MA SANTÉ 2022**

UN ENGAGEMENT  
COLLECTIF

## PRS 2018 – 2028, un cadre de référence construit autour de 7 orientations stratégiques

### Nos sept orientations stratégiques

1. Orienter résolument et prioritairement la politique régionale de santé vers **la prévention** dans une démarche de **promotion de la santé**
2. Renforcer et structurer **l'offre de soins de proximité**
3. Faire évoluer le système dans **une logique de parcours**
4. Améliorer l'accès aux soins et **l'autonomie** des personnes en situation de handicap, des personnes âgées et des personnes en situation fragile dans **une logique inclusive**
5. Développer les actions de **qualité, de pertinence et d'efficacité des soins**
6. Adapter la politique de **ressources humaines en santé**
7. Développer **une politique de e-santé et d'innovation** accompagnant les transformations du système de santé

## 10 programmes prioritaires « Parcours »

- Parcours « Personnes âgées »
- Parcours « Personnes en situation de handicap » dont virage inclusif et 3<sup>e</sup> plan autisme
- Parcours « Santé des enfants et des adolescents »
- Parcours « Personne en situation sociale fragile » - PRAPS y compris soins aux détenus
- Parcours « Santé mentale »
- Parcours « Maladies chroniques »
- Parcours « Patients atteints de cancer »
- Parcours « Maladies neurocardiovasculaires / AVC »
- Parcours « Maladies neurodégénératives »
- Parcours « Maladies rares et génétique »

## 8 programmes prioritaires « Transformation de l'offre de santé »

- Prévention / promotion de la santé et lutte contre les addictions
- Soins et hôpitaux de proximité ; articulation ville-hôpital
- Ressources humaines en santé
- Virage ambulatoire, gradation de l'offre et soins spécialisés
- Innovations et e-santé
- ORSAN (situations exceptionnelles)
- Qualité et pertinence des soins
- Coopération transfrontalière

**Le PRS 2018-2028 Grand Est a été publié le 19 juin 2018**

Trois documents le composent :

- Le cadre d'orientation stratégique à 10 ans
- Le schéma régional de santé et le PRAPS à 5 ans
- Les objectifs quantifiés de l'offre de soins à 5 ans

### Mise en œuvre du PRS 2018-2028

#### Formations et coopération interprofessionnelle

- Accompagnement financier pour la mise en place de **formations d'infirmiers de pratiques avancées** dès l'année universitaire 2018-2019 à Nancy. Extension prévue en 2019 pour la thématique santé mentale et en nombre pour les subdivisions de Reims et de Strasbourg.
- **Déploiement de protocoles dans le champ de la filière visuelle en Meuse.**
- Déploiement du **dispositif pour IDE AZALEE** dans les départements 08, 10, 52, 54 et 57.
- Financement par ARS des **départements des professions de santé** dans les 3 universités de Nancy, Reims, et Strasbourg.
- Déploiement **service sanitaire** en partenariat avec l'éducation nationale

### Leviers de mise en œuvre

#### Mesure n°33 « Ma Santé 2022 »

- Déploiement de la **pratique infirmière avancée** dans de nouveaux domaines d'intervention. Extension déjà annoncée à la santé mentale et à la psychiatrie.

#### PLFSS 2019

- Soutien et **incitation à la pertinence des soins**, prise en compte dans le renouvellement des autorisations.
- **Financement à la qualité des établissements** de santé amplifié et étendu : MCO et SSR en 2019, psychiatrie en 2021.

#### Mesure n°48 « Ma Santé 2022 »

- Création dans chaque GHT d'une commission médicale de groupement pour accompagner le déploiement du projet médical partagé.

# Nouvelles modalités d'admission en IFSI

## Parcoursup et sélection sur épreuve

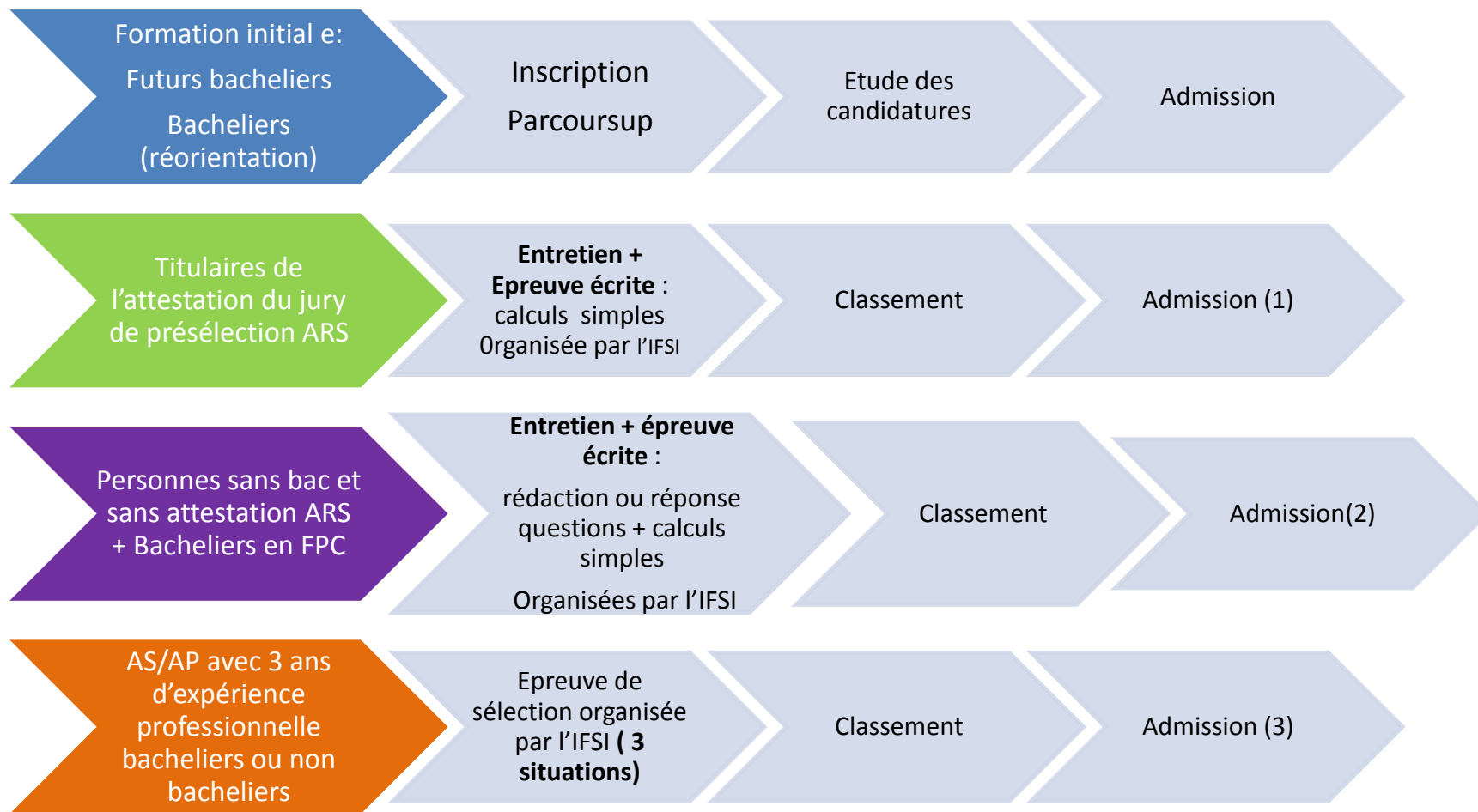
Réunion Régionale Parcoursup  
22/01/19

# L'intégration des IFSI dans Parcoursup

**Afin d'accompagner les IFSI dans la démarche une organisation a été mise en place au niveau national.**

- Un référent ARS : Claudine Jobst
- Un CSAIO par Académie
  - Nancy-Metz : Laurence Naert
  - Reims : Sandrine Puppini
  - Strasbourg : Stephane Klein
- Un référent Parcoursup par bassin de conventionnement universitaire:
  - IFSI/ Université de Lorraine : Elisabeth Wisniewski
  - IFSI/ Université de Reims : Dominique Barthelemy
  - IFSI/ Université de Strasbourg : Isabelle Bayle

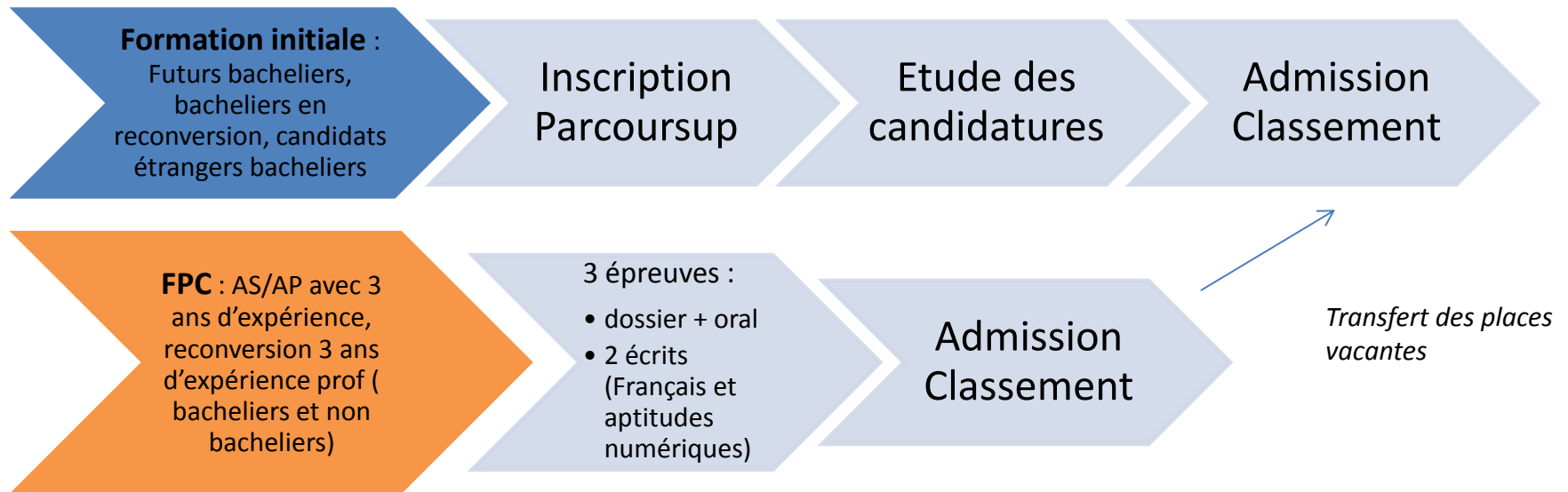
# Les modalités d'admission en IFSI la rentrée 2019 : dispositions transitoires



(1) + (2) + (3) = > 33%



# Les modalités d'admission en IFSI à partir de 2020



# Point de situation Parcoursup

## Ce qui a été fait :

### Le paramétrage au niveau national

- Les regroupements d'instituts (par bassin universitaire)
- Les caractéristiques de la formation :
  - Les contenus pédagogiques
  - La profession et les débouchés
  - Des éléments administratifs ( référent handicap au niveau du regroupement)
- Les attendus de la formation
- Les critères d'examen du dossier avec les pièces justificatives
- Les modalités des vœux

### Le paramétrage par institut :

- Identité – statut
- Capacité d'accueil
- Particularités pédagogiques (Erasmus, rentrée février..)

# Les échéances à venir

Janvier à Avril  
2019

- Constitution de la CEV et préciser ses modalités de fonctionnement
- Paramétrage des critères d'évaluation
- Epreuves de sélection pour les candidats en FPC
- Admission pour les candidats FPC

Mai à  
septembre  
2019

- Transfert des places vacantes FPC
- Début de la phase d'admission
- Début de la phase complémentaire en juin
- Finalisation des candidats admis
- Inscription des candidats en IFSI

# Le calendrier Parcoursup

| Période                         | Etapes                                                         |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| 20 décembre                     | Affichage de l'offre de formation                              |
| 16 Janvier                      | Date limite de saisie des places de formations                 |
| Du 22 janvier au 14 mars inclus | Inscription et création du dossier Parcours pour les candidats |
| Du 15 mars au 3 avril inclus    | Complétude des dossiers d'inscription et confirmation des vœux |
| Du 4 avril au 10 mai            | Examen des dossiers<br>Remontée des classements à la CEV       |
| Le 15 mai                       | Consultation par les candidats des propositions d'admission    |
| Le 15 mai au 19 juillet         | Phase principale d'admission                                   |
| Du 25 juin au 14 septembre      | Ouverture de la phase complémentaire                           |

# La commission d'examen des vœux - CEV

*La composition de la commission et ses modalités de fonctionnement sont soumises à l'accord de l'agence régionale de santé qui veille à une représentation équilibrée de l'ensemble des partenaires concernés par le processus d'admission. Un établissement pilote est désigné pour l'organisation de la commission d'examen des vœux et de l'information à délivrer aux étudiants en situation de handicap sur les possibilités offertes par les établissements de formation concernés.*

## **La composition proposée par bassin universitaire:**

- Représentant les IFSI :
  - ↳ Directeurs d'IFSI ou représentant
- Représentant les parties prenantes au dispositif Parcoursup :
  - ↳ Un représentant de l'Université
  - ↳ Un représentant de la Région
  - ↳ Un représentant de l'ARS
  - ↳ Un inspecteur de l'EN
  - ↳ Un professeur de l'EN

# La CEV : Son rôle

- Elle définit les modalités et critères d'examen des candidatures à partir des critères nationaux
- Elle examine et sélectionne les dossiers
- Elle ordonne les candidatures retenues
- En cas de décision négative, elle argumente les motifs pédagogiques ayant motivé la décision

# Les attendus et critères nationaux

- **Intérêt pour les questions sanitaires et sociales**
  - Connaissances dans le domaine sanitaire et social
  - Connaissance du métier
  - Sens de l'intérêt général
- **Qualités humaines et capacités relationnelles**
  - Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture à l'autre
  - Aptitudes à collaborer et travailler en équipe
  - Aptitudes à échanger/communiquer avec autrui
  - Pratique des outils numériques
  - Capacité à se documenter et à communiquer dans une langue étrangère
- **Compétences en matière d'expression orale et écrite**
  - Maîtrise du français et du langage écrit et oral
- **Aptitudes à la démarche scientifique et maîtrise des bases de l'arithmétique**
  - Aptitude à rechercher, sélectionner, organiser et restituer de l'information scientifique
  - Aptitude à produire un raisonnement logique
  - Maîtrise des bases de l'arithmétique
- **Compétences organisationnelles et savoirs faire**
  - Rigueur, méthode, assiduité
  - Capacité à s'organiser, à prioriser les tâches, autonomie dans le travail, créativité

# L'évaluation du dossier

L'évaluation du dossier s'appuiera notamment sur :

- Les notes de première et de terminale
- Les résultats des épreuves anticipées du baccalauréat
- Les éléments d'appréciation figurant dans la fiche Avenir
- Le projet de formation motivé
- Les résultats de l'enseignement supérieur en cas de réorientation
- L'attestation d'une année de préparation à l'entrée en formation
- Le niveau de langue française pour les étudiants étrangers



# Les modalités pratiques

- La répartition des dossiers pour un bassin se fera
  - par IFSI
  - au prorata du nombre d'étudiant
- L'examen du dossier se fera en binôme de 2 formateurs

# La sélection des candidats de la formation professionnelle continue(FPC)

- ↪ Titulaires de l'attestation du jury de présélection ARS
- ↪ Personnes sans bac et sans attestation ARS et les bacheliers en FPC
- ↪ AS/AP avec 3 ans d'expérience professionnelle bacheliers ou non bacheliers

# Les orientations arrêtées pour le GE

## Les principes retenus

- Un mode d'inscription s'appuyant sur Parcoursup
- Un calendrier unique par bassin universitaire
- Une inscription auprès de l'IFSI de son choix de suivi de la formation (vœux 1), avec 2 autres choix d'IFSI (vœux 2 et 3)

# Les épreuves de sélection

- **L'entretien :**
  - Une grille commune a été élaborée pour le GE
  - L'entretien est à réaliser par un binôme formateur et infirmier ayant 3 ans d'expérience dans l'encadrement( 20mn d'entretien). Les entretiens seront réalisés par chaque IFSI.
- **L'épreuve écrite ( par bassin de conventionnement)**
  - Epreuve de français ( 30 mn/10pts): une phrase à commenter
    - 8 points pour la compréhension de la question, la pertinence du commentaire
    - 2 points pour la syntaxe, l'orthographe, le respect des consignes
  - Epreuve de calcul (30mn/10 pts) : sous forme de petits problèmes
    - 4 opérations de base
    - Des conversions

# Calendrier de la sélection des candidats FCP

| ETAPES                    | Strasbourg        | Nancy /Metz      | Reims            |
|---------------------------|-------------------|------------------|------------------|
| Inscription des candidats | Du 7/01 au 1/03   | du 24/01 au 1/03 | 17/12 au 28/02   |
| Epreuves écrites          | 02/04             | 25/03 Matin      | 27/03            |
| Epreuves orales           | Du 27/03 au 10/04 | 25/03 AM         | Du 27/03 au 5/04 |
| Jury d'admission          | 12/04             | 3/04             | 11/04            |
| Affichage des résultats   | 12/04<br>15h      |                  |                  |

Le jury de sélection des candidats en FPC doit se réunir au plus tard fin avril afin de pouvoir réajuster les quotas sur Parcoursup avant la réunion de la CEV

# Point sur le financement des formations

- Modalités de financement indépendantes des modalités de sélection
- Documents téléchargeables sur RAMSES et à insérer sur les sites de chaque IFSI

# Echanges et questions